

# COMMUNE D'YÈVRES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 9 octobre 2019**

Le 9 octobre 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 28 août 2019, est approuvé à l'unanimité.

## **Bons d'achat de Noël aux anciens – Année 2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le principe de distribution des bons d'achat, pour les anciens, excepté pour les personnes en Maison de Retraite, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant d'un bon d'achat est fixé à 17 €uros et il sera à dépenser chez les commerçants d'Yèvres suivants, avant le 15 janvier 2020 : boulangerie-pâtisserie « NOURY », coiffure « NATHALY COIFFURE », pharmacie « TASSE », épicerie « AU PANIER SYMPA », charcuterie « MOUSSU » et restaurant « LE SAINT JACQUES ».

## **Tarif du Livre « Pas de gloire sans effort ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le livre retraçant la journée du 28 juillet 1944 à Yèvres, écrit par Glyn Strange, néozélandais, neveu du lieutenant Stokes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Yèvres a acheté 20 livres afin de les vendre aux personnes intéressées.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du livre à 16,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du livre à 16,00 €.

## **Création d'un poste de Policier municipal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'embaucher un policier municipal afin de faciliter en partie la charge de travail de Monsieur Philippe BOISSEAU (agent technique), mais aussi d'effectuer beaucoup de tâches afférentes à la sécurité, ou à l'urbanisme.

Madame THIROUARD demande de quelle façon il faut recruter le policier municipal.

Monsieur le Maire répond qu'il y a plusieurs possibilités, soit par recrutement d'une personne ayant eu le concours, soit par passerelle (pour recruter un gendarme, par exemple). Il ajoute que le coût d'un policier municipal est d'environ 40 000,00 € brut par an (pour sa rémunération), en y ajoutant, la première année, la voiture de service (15 000,00 € environ), et les équipements du policier municipal et du véhicule (10 000,00€ environ), soit 65 000,00€ au total.

Monsieur MALHERBE ajoute que le policier municipal pourrait occuper un poste mi-administratif mi-sécurité.

Monsieur BOISSEAU indique au Conseil Municipal qu'effectivement le policier municipal aura la capacité de rédiger les documents techniques.

Monsieur DOUSSET ajoute qu'il y a besoin d'un policier municipal en raison des incivilités devenues nombreuses et la technicité nécessaire à de nombreuses tâches.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste de brigadier, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## Effectifs 2020 du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe, d'Adjoint technique, d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 24h15, en raison de la reprise de compétence scolaire le 01/01/2020.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste de Brigadier et un poste de Brigadier-chef principal en vue d'un futur poste de policier municipal pour l'organisation et la sécurité de la commune ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'1 poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 14h45 et d'1 poste de Garde Champêtre, ainsi que la création d'1 poste ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe, d'1 poste d'Adjoint technique, d'1 poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 24h15, d'1 poste de Brigadier, et d'1 poste de Brigadier-chef principal.

Monsieur le Maire rappelle que les postes créés ne seront pas tous comblés mais permettront de pouvoir être en règle administrativement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif de l'année 2020 de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la reprise de compétence, le personnel repris a un régime indemnitaire différent du personnel communal actuel.

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster ces différences en installant pour tout le personnel un nouveau régime indemnitaire, ainsi que le Compte épargne temps.

## Questions diverses

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que dans les prochaines semaines se tiendront les préparations des animations du téléthon, le prochain bulletin municipal et le parcours du cœur (en mai 2020).

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal que suite aux travaux faits à Issay, un fossé a été créé et que cela rend dangereux le croisement de véhicules.

Monsieur BOISSEAU répond qu'à l'endroit indiqué il n'y pas de possibilité d'installer un busage, au vu des inondations possibles qu'il y a dans ce secteur et des afflux d'eau venant des champs juste au-dessus.

Monsieur le Maire ajoute que l'avis technique de l'Agence Technique Départementale et des services du Conseil départemental étaient bien de faire ces travaux-là.

Madame PERRINEAU informe le Conseil Municipal qu'au lieu-dit Maineuf, l'arrêt de bus pour les enfants de l'école primaire est dangereux, car les enfants doivent passer par une route qui contient plusieurs virages sans visibilité. Madame PERRINEAU propose que les enfants passent par un chemin qui peut être exploitable mais ne sait pas à qui appartient ce chemin.

Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner à qui appartient ce chemin et va chercher une solution afin que les enfants ne soient plus en danger sur le chemin de l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, par ailleurs, qu'il est prévu en 2020 l'achat de 5 abris bus démontables pour les hameaux de La Boëche, Le Saussay, Le Thuret, Issay et Maineuf.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune :

- Maison Médicale : les derniers travaux devraient être terminés fin octobre 2019.
- Fauchage : il reste 1 semaine à peu près de travaux à effectuer pour l'agent technique.
- Le nettoyage du cimetière a de nouveau été fait par les agents techniques.
- De nombreux panneaux de signalisation seront remplacés, et du marquage au sol installé à la fin de cette année.

Monsieur BOISSEAU explique que pour 2020 il faut acheter du nouveau matériel pour le fauchage. La meilleure solution semble l'achat d'un nouveau tracteur, équipé d'une épareuse et d'un autre

appareil de fauchage à installer sur le tracteur actuel pour permettre de faire plus de travaux, en moins de temps. Le montant total serait d'environ 80 000.00€ (hors subventions).

Monsieur BOISSEAU rappelle qu'il faut que chaque conseiller municipal indique les secteurs de voirie à refaire afin de chiffrer les travaux, comme chaque année à cette époque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.